

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 28 juin 2023

35 - 2023 21

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, SEGUIER Virginie à DUHAYER-GARBOT Yvette,

Absent : BENEZECH Claude. RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

### Objet : Déclassement d'une partie du chemin rural de Vailhan à Cassan

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une partie du chemin de Vailhan à Cassan - de la RD 125 au chemin de Magalas à Adissan, communal sur le cadastre, ne dessert qu'une propriété et est entretenu par le propriétaire.

Afin de régulariser cette situation il est proposé de procéder au déclassement de la partie du chemin concernée.

Ce déclassement d'une partie de ce chemin est dispensé d'enquête publique car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voie.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le déclassement d'une partie du chemin de Vailhan à Cassan - de la RD 125 au chemin de Magalas à Adissan ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

